



Annulation bail avant emménagement

Par **gilleso2s**, le **05/04/2011** à **14:44**

Bonjour,

Je viens de signer il y à 10 jours un bail de location pour une maison. Je souhaite annuler ce bail avant même d'avoir emménagé les lieux, la date de remise des clefs étant prévue le 15 Avril.

J'ai versé la commission à l'agence, mais ils me demandent également de régler le premier mois de location. Est-ce légal ? Y a-t-il un moyen d'éviter cela ?

Merci de vos réponses

Par **vanceslas**, le **08/04/2011** à **23:31**

Absolument pas vous devez prendre possession des lieux et envoyez aussitot votre préavis donc celà va vous coutez trois mois de loyers seul un arrangement à l'amiable peut vous éviter celà

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **23:48**

S'ils acceptent de vous libérer du bail en vous demandant seulement un mois de loyer, sautez sur l'occasion